



Partage allocation familial CAF

Par **netberphil**, le **02/12/2013 à 18:44**

[fluo]bonjour[/fluo]
J'ai un fils de 3 ans qui vit 5 jours sur 7 chez sa mère et donc 2 jours par semaine chez moi.
pas de mariage ni de jugement du JAF.
La mère de mon fils n'a pas d'autre enfant.
m'étant marié et ayant une petite fille, j'ai demandé à mon ex compagne si elle voulait signer le document pour le partage des allocations familiale. (ouverture au allocation familial à partir de 2 enfants pour moi et aucune perte financière pour mon ex vu quel n'y a pas le droit avec un seul enfant). Elle à refusé.
Ma question est la suivante: en demandant un jugement par le JAF, avec le même type de garde alterné (2/7j), la CAF me donnera t'elle le partage des allocation familial?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **02/12/2013 à 18:48**

Bonjour,
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre